

## **CONVENTION DE STAGE**

			DUCATION NATIONALE DE LA MAYENNE(I.E.N.)
			(fizablissement de formation)
	E CONVENU CE QUI S		
AK I. I			
		au	
ART.2	Préalablement à l'entrée en stage, l'intéressé(e) aura fourni un certificat médical attestant que son état de san est compatible avec le fait de côtoyer des enfants.		
ART.3	Pendant la période indiquée, le stagiaire sera sous la responsabilité de : directeur de l'école.		
ART.4	Le stagiaire sera placé en situation d'observation de l'école. Il participera éventuellement à des tâches pédagogiques (1), d'animation (1), administratives (1) ou d'entretien (1) sans en prendre toutefois l'initiative e en respectant les instructions données par le directeur d'école. Il ne pourra avoir seul la responsabilité d'une classe ou d'un groupe d'élèves.		
ART.5	Le stagiaire sera soumis aux règles générales en vigueur dans l'école, notamment en matière de sécurité et d'horaires.		
ART.6	Au cours de la durée de stage, le stagiaire demeure élève de :(établissement de formation)		
	Il sera suivi par un des enseignants de cet établissement. En cas d'absence, il devra avertir le directeur de l'école ainsi que le responsable de l'établissement de formation.		
ART.7	Le		
ART.8	La présente convention est conclue pour la durée du stage, elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée.		
NB : JO	DINDRE UN CERTIFICA	T MEDICAL	
			Le,
Lu et approuvé, Le directeur de l'école,		Lu et approuvé, Le stagiaire ou son représentant légal,	Lu et approuvé, Monsieur le Maire
Lu et a	pprouvé,	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Lu et approuvé,
Pour le directeur académique des s L'inspecteur de l'éducation national L'inspectrice de l'éducation nationa		ale,	(responsable de l'établissement de formation) (Cachet de l'établissement)

(1) rayer la (les) mentions inutiles (s)

Diffusion : - établissements de formation (1)

stagiaire
directeur d'école
I.E.N

DSDEN 53 09/2020